

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

DES ENTREPRISES

DE COMMERCE, DE LOCATION ET DE REPARATION

- DE TRACTEURS, MACHINES ET MATERIELS AGRICOLES,

**- DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS,
DE BATIMENT ET DE MANUTENTION,**

**- DE MATERIELS DE MOTOCULTURE DE PLAISANCE,
DE JARDINS ET D'ESPACES VERTS**

**Avenant portant rectification d'erreurs matérielles à
l'annexe VII de l'avenant
relatif à la classification conventionnelle
des emplois du 16 décembre 2010**

Secrétariat : SEDIMA - 6 boulevard Jourdan 75014 PARIS

JPT NC 14 HR
OK

Vu la convention collective du 30 octobre 1969 modifiée actuellement en cours de révision, des entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts,

Vu l'annexe VII de l'avenant relatif à la classification conventionnelle des emplois du 16 décembre 2010,

Considérant que quatre erreurs matérielles affectent dans cette annexe, qui liste les emplois repères de la branche, la concordance entre le coefficient et la cotation de ceux-ci, la cotation étant minorée par rapport au coefficient,

Considérant que l'objectif de lisibilité implique le rétablissement de cette concordance, les signataires du présent avenant conviennent des clauses suivantes :

Article 1- L'annexe VII de l'avenant relatif à la classification conventionnelle des emplois du 16 décembre 2010 est ainsi corrigée :

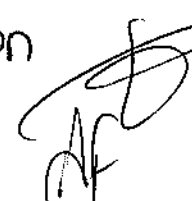
a) Emploi repère « Aide magasinier(ière) »

Au lieu de :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coefficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	DIR	L/DIR	A	L/DIR					
Aide magasinier(ière)		X	X	X	X	Assister le magasinier selon des consignes définies Assurer les activités simples de réception, de stockage et d'expédition des pièces de rechange, d'accessoires et de produits Participer aux inventaires	45	100	A20	A30

Lire :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coefficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	DIR	L/DIR	A	L/DIR					
Aide magasinier(ière)		X	X	X	X	Assister le magasinier selon des consignes définies Assurer les activités simples de réception, de stockage et d'expédition des pièces de rechange, d'accessoires et de produits Participer aux inventaires	65	100	A20	A30

JPN

 NC
 17 2
 AR
 88

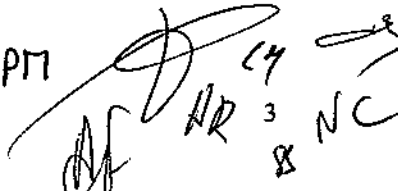
b) Emploi repère « Responsable de centre de profit »

Au lieu de :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coef-ficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R					
Responsa- -ble de centre de profit		X				Assurer l'activité commerciale et la logistique Animer l'équipe technique et la maintenance du matériel Gérer l'administration des ventes et la maintenance du matériel Manager les collaborateurs des services dont il a la responsabilité	245	565	B50	C20

Lire :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coef-ficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R					
Responsa- -ble de centre de profit		X				Assurer l'activité commerciale et la logistique Animer l'équipe technique et la maintenance du matériel Gérer l'administration des ventes et la maintenance du matériel Manager les collaborateurs des services dont il a la responsabilité	340	565	B50	C20

JPM

 HR 3 NC
 8

c) Emploi repère « Responsable occasion »

Au lieu de :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coef-ficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Par cs et jar- dins		min	max	min	max
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R					
Respon- sable occasion		X	X			Gérer le parc de matériels d'occasion Réaliser l'expertise des matériels d'occasion, évaluer la valeur de reprise avec le vendeur, chiffrer éventuellement le coût de la remise en état. S'assurer de l'écoulement des matériels d'occasion et de la rotation du parc de ces matériels Assurer la publicité et la promotion des matériels d'occasion sur tout support médiatique Négocier la vente ou l'échange de matériels Assurer la liaison avec les responsables des différents services Rendre compte de ses missions auprès du chef d'entreprise ou de son supérieur hiérarchique	290	565	B40	C20

Lire :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coef-ficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R					
Respon- sable occasion		X	X			Gérer le parc de matériels d'occasion Réaliser l'expertise des matériels d'occasion, évaluer la valeur de reprise avec le vendeur, chiffrer éventuellement le coût de la remise en état. S'assurer de l'écoulement des matériels d'occasion et de la rotation du parc de ces matériels Assurer la publicité et la promotion des matériels d'occasion sur tout support médiatique Négocier la vente ou l'échange de matériels Assurer la liaison avec les responsables des différents services Rendre compte de ses missions auprès du chef d'entreprise ou de son supérieur hiérarchique	315	565	B40	C20

JPN
AF
NR
4
B
C4
NC

d) Emploi repère « Directeur(trice) général(e) »

Au lieu de :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coef-ficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R					
Directeur (trice) général(e)	x	x	x	x	x	Diriger et représenter l'entreprise dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale..), selon les objectifs de développement économique et de rentabilité financière.	615	770	C50	C60

Lire :

Emplois	Secteurs d'activités					Définition de l'emploi repère	Cotation		Coef-ficient	
	Bât-TP- Manu- tention		Machi- nes agri- coles		Parcs et jar- dins		min	max	min	max
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R					
Directeur (trice) général(e)	x	x	x	x	x	Diriger et représenter l'entreprise dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale..), selon les objectifs de développement économique et de rentabilité financière.	665	770	C50	C60

Article 2 - Dispositions transitoires et finales

Le présent avenant a un caractère impératif.

Il est conclu conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code du travail relatives à la nature et à la validité des conventions et accords collectifs. Dans les conditions prévues par ces mêmes dispositions, le présent avenant a été fait en un nombre suffisant d'exemplaires pour être notifié à chacune des organisations représentatives.

Le présent avenant est déposé au ministère du travail ainsi qu'au secrétariat – greffe du conseil des prud'hommes de Paris.

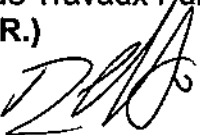

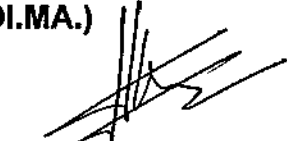

Les parties signataires demandent l'extension la plus rapide possible du présent avenant au ministre en charge du travail.

Fait à Paris, le 20 mars 2012

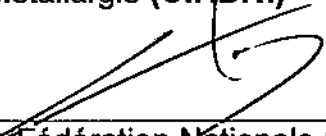
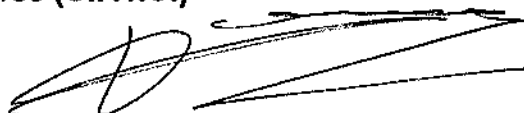
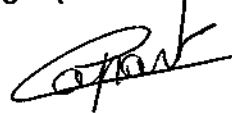
IPT
 HR
 5
 NC
 SS

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

D'une part :

<p>Pour la Fédération Nationale des Distributeurs Loueurs et Réparateurs de Matériels de Bâtiment, de Travaux Publics et de Manutention (D.L.R.)</p> 	<p>Pour la Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en milieu Rural (F.N.A.R.)</p> 
<p>Pour le Syndicat National des Entreprises de Service et de Distribution du Machinisme Agricole (SE.DI.MA.)</p> 	<p>Pour l'Union Nationale des spécialistes en Matériels de Parcs et Jardins (S.M.J.)</p> 

D'autre part :

<p>Pour la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie (C.F.D.T.)</p> 	<p>Pour la Fédération de l'encadrement de la Métallurgie (C.F.E. – C.G.C.)</p>
<p>Pour la Fédération Nationale CFTC des syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (C.F.T.C.)</p> 	<p>Pour la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie (C.G.T. – F.O.)</p> 
<p>Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie (C.G.T.)</p>	<p>Pour la Chambre Syndicale Nationale des Voyageurs Représentants et Cadres de Vente de l'Automobile, de l'Aviation, de la Motoculture, du Cycle des Accessoires et Industries annexes (C.S.N.V.A.)</p> 